

AU CONSEIL COMMUNAL DE PRANGINS

RAPPORT DE LA COMMISSION CHARGÉE DE L'ÉTUDE DU PRÉAVIS NO 34/96

Concerne : Plan d'affectation (PA) fixant la limite des constructions de la route de Bénex, "zone village".

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission s'est réunie le 03 juin (M.F. Bryand, absent), ainsi que le 10 juin au complet. et ce en présence de M.A.Meylan, municipal responsable de ce préavis. Nous le remercions pour sa disponibilité.

Une erreur figure en page 4, alinéa 2, du préavis, en effet il faut lire " Aussi, la limite fixée par le PA le long du sentier des Morettes a-t-elle été supprimée par le Conseil Communal de Prangins dans le cadre de l'approbation dudit PA lors de la séance du 25 juin 1996." et non " lors de la séance du 18 avril 1996".

M.A.Meylan a répondu aux nombreuses questions de la Commission, notamment sur l'utilité de ce préavis ainsi que sur les modifications qui lui ont été apportés.

La Commission soutient la démarche de la Municipalité, et approuve la modification apportée au plan d'affectation ainsi que la réponse aux opposants telle que formulée.

En conclusion, la Commission unanime vous propose, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

Le Conseil Communal de PRANGINS

- vu le préavis municipal No 34/96 concernant le plan d'affectation (PA) fixant la limite des constructions de la route de Bénex, "zone village",
- lu le rapport de la Commission chargée d'étudier cet objet,
- attendu que ce dernier a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

DECIDE

- 1/ d'adopter le préavis no 34/96 relatif au plan d'affectation fixant la limite des constructions de la route de Bénex, "zone village", en supprimant dans ledit PA, la limite des constructions prévue le long du sentier des Morettes à partir de l'angle sud-ouest de la parcelle No 247
- 2) d'adopter la réponse aux opposants telle que formulée dans le présent préavis,
- 3) de transmettre au Département des travaux publics, de l'énergie et des transports, pour approbation, le dossier complet de cet objet.

Prangins, le 12 juin 1996

M.C.Prévidoli (rapporteur)

Mme U.André



M.F.Bryand



M.G.Mosset



M.P.Sieber

